



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Les colloques
du COR

Les rapports entre générations

Synthèse - Colloque du 4 décembre 2018

Les rapports entre générations

Synthèse

Colloque annuel
du Conseil d'orientation des retraites

4 décembre 2018

Cette synthèse a été préparée par le secrétariat général du COR, sous la direction de M. Pierre-Louis Bras, président du COR. Elle n'engage pas les intervenants du colloque.

À propos du Conseil d'orientation des retraites

Créé en mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) est une instance indépendante et pluraliste d'expertise et de concertation, associant notamment les partenaires sociaux, chargée d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français.

Sur l'ensemble des questions de retraite (équilibre financier, montant des pensions, redistribution, etc.), le COR élabore les éléments d'un diagnostic partagé.

Le COR formule ses analyses et ses recommandations dans des rapports remis au Premier ministre, communiqués au Parlement et rendus publics.

20 avenue de Ségur – TSA 30728 – 75334 PARIS Cedex 07

www.cor-retraites.fr



**CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES**

membre du réseau



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Présentation du colloque « Les rapports entre générations » | 7 |
| Ouverture des travaux | 8 |
| 1ère session : Les inégalités de niveau de vie entre les générations | 9 |
| Le profil du niveau de vie selon l'âge : évolutions passées et futures | 9 |
| Les inégalités de niveaux de vie entre les générations en France | 11 |
| Débats avec la salle | 13 |
| 2ème session : Le patrimoine et le capital humain d'une génération à l'autre | 15 |
| Du déclassement à la reproduction des inégalités : le point de vue de la mobilité sociale entre les générations | 15 |
| Le patrimoine entre les générations : enjeux actuels et propositions de réformes | 17 |
| Débats avec la salle | 19 |
| 3ème session : L'apport des sciences politiques..... | 21 |
| Le renouvellement générationnel et la transformation politique en France | 21 |
| Les différences et ressemblances politiques parmi les générations en Europe | 23 |
| Débats avec la salle | 25 |
| 4ème session : Les opinions et le ressenti | 27 |
| Le bonheur au fil des âges..... | 27 |
| Les opinions en matière de retraite selon les générations | 29 |
| Débats avec la salle | 31 |

Présentation du colloque « Les rapports entre générations »

Les rapports annuels du COR projettent que, par rapport aux générations qui viennent de partir à la retraite, les générations plus jeunes seraient pénalisées par des montants de pension plus faibles par rapport à leurs revenus d'activité (taux de remplacement), alors qu'elles ont cotisé pour la retraite à un taux moyen plus élevé. De façon plus synthétique, en tenant compte également des durées de carrière et de retraite, le rendement des cotisations baisserait entre la génération 1940 et la génération 1975.

Faut-il y voir un problème d'inéquité intergénérationnelle ? Pas nécessairement si, grâce à la croissance, chaque génération vit nettement mieux que la précédente : meilleures carrières, niveau de vie plus élevé, patrimoine plus important, amélioration des conditions de vie, et au final élévation du bien-être. En revanche, si durant leur vie active certaines générations ne vivent pas mieux que les précédentes, voire vivent moins bien, elles pourraient cumuler des carrières moins favorables et des conditions de départ à la retraite dégradées.

Le colloque s'efforcera de documenter ces questions en abordant différentes dimensions des inégalités entre générations : qualification, niveaux de vie, patrimoine, etc. Plus globalement, il étudiera comment évolue le positionnement politique et le bien-être ressenti des générations successives.

Ouverture des travaux

Pierre-Louis BRAS,
Président du COR

Le système de retraite par répartition français est fondé sur un contrat entre les générations : la génération active cotise pour les retraites actuelles, et s'attend à ce que la génération suivante en fasse de même à son tour. Ce contrat entre générations, bien qu'il soit tacite, est une construction politique sur laquelle repose notre système de retraite depuis 1945, malgré de nombreuses réformes au fil du temps.

Si la vision du système de retraite sous forme de contrat intergénérationnel suggère des relations pacifiées entre les générations, on peut entendre des discours selon lesquels les retraités d'aujourd'hui seraient privilégiés tandis que les retraités de demain seraient les perdants du système, une « génération sacrifiée ».

Le colloque va aborder ces questions, tout d'abord d'un point de vue matériel avec les deux premières sessions consacrées à l'observation de l'évolution des revenus, du pouvoir d'achat, du patrimoine et de la richesse au fil des générations. La seconde partie de la journée portera sur les différentes perceptions des générations, dans un premier temps sur les valeurs et l'engagement politique puis dans un second temps sur le niveau de bonheur et les rapports vis-à-vis du système de protection sociale et plus particulièrement des retraites selon les âges.

1ère session : Les inégalités de niveau de vie entre les générations

Le profil du niveau de vie selon l'âge : évolutions passées et futures

Jean-Michel HOURRIEZ,
Secrétaire général adjoint du Conseil d'orientation des retraites

Les générations nées après 1960 expriment souvent le sentiment d'être défavorisées par rapport aux générations précédentes, car elles ont connu un contexte économique dégradé tout au long de leur carrière et elles s'inquiètent de leur future retraite face à une tendance à la baisse des taux de remplacement.

Pour comparer les générations les unes aux autres, il existe deux méthodes. La méthode transversale consiste à comparer le niveau de vie des générations successives à la même date. La génération dite des *baby boomers* (née peu après 1945) apparaît alors avantagée par rapport à ses enfants, avec un niveau de vie supérieur d'environ 10 %. La méthode longitudinale consiste à comparer le niveau de vie des générations successives au même âge, à des dates différentes. Selon cette méthode, les enfants des *baby boomers* ont à 40 ans un niveau de vie plus élevé d'environ 20 % que leurs parents.

Les écarts transversaux reflètent assez bien le ressenti des individus, qui comparent leur situation en termes de niveau de vie relatif (niveau de vie rapporté au niveau de vie de l'ensemble de la population à la même date). Au contraire la progression longitudinale du niveau de vie n'est pas nécessairement ressentie comme une amélioration du pouvoir d'achat, compte tenu de l'augmentation des besoins de consommation (nouvelles technologies, montée en gamme de l'offre).

Pour examiner si la croissance est équitablement répartie entre les générations, on peut observer l'évolution du profil du niveau de vie relatif selon l'âge : si ce profil reste constant au fil du temps, la croissance semble a priori équitablement répartie entre les générations. Au contraire, si ce profil se déforme, des situations inéquitables peuvent apparaître. Par exemple, une génération qui connaîtrait un niveau de vie relatif élevé (faible) tout au long de son cycle de vie apparaîtrait comme une génération favorisée (défavorisée).

Le profil du niveau de vie relatif selon l'âge s'est effectivement déformé depuis 1970 au profit des seniors et au détriment des jeunes, dans un contexte de ralentissement de la croissance. En 1970 comme en 1979, les jeunes étaient relativement favorisés par rapport aux seniors. Entre 1979 et 1996, le ralentissement de la croissance a pesé essentiellement sur les jeunes, tandis que le niveau de vie des seniors continuait à progresser rapidement. C'est dans ce contexte qu'a émergé l'idée que les jeunes pouvaient constituer une « génération sacrifiée ». Cette idée est moins d'actualité aujourd'hui, car depuis 1996 la croissance du niveau de vie a été mieux répartie entre les jeunes et les moins jeunes. Cependant, la crise de 2008 s'est traduite par une baisse du niveau de vie, qui a relativement épargné les retraités.

La progression passée du niveau de vie des retraités s'explique par la progression des pensions au fil des générations. Mais, compte tenu de l'évolution des carrières et de la baisse des taux de remplacement, cette progression au fil des générations devrait

s'interrompt entre les générations 1945 et 1965, avant de reprendre pour les générations plus jeunes.

Par conséquent, le profil du niveau de vie suivant l'âge devrait se déformer entre 2015 et 2030 au profit des actifs (avec l'hypothèse d'une croissance plus forte) et au détriment des nouveaux retraités. À l'horizon 2030, le profil de niveau de vie selon l'âge serait inédit, les jeunes retraités âgés ayant le même niveau de vie que les retraités plus âgés. A l'horizon 2045, on retrouverait le profil habituel, où les jeunes retraités ont un meilleur niveau de vie que les plus âgés.

En conclusion, on constate ou projette en un siècle, de 1970 à 2070, des évolutions importantes du profil de niveau de vie selon l'âge : aujourd'hui favorable aux seniors, il leur était défavorable en 1970, et il le redeviendrait en 2070 sans toutefois l'être autant. Il serait aussi moins favorable aux jeunes (moins de 40 ans) dans le futur qu'en 1970.

Il en résulte que les générations nées aux alentours de 1945 apparaissent favorisées par rapport à toutes les générations qui suivent, dans la mesure où elles ont connu un niveau de vie relatif élevé à la fois durant leur jeunesse et durant leur retraite. Par contraste, les générations nées vers 1965 apparaissent relativement défavorisées par rapport aux générations nées vers 1945, même si elles ne devraient pas connaître un niveau de vie plus faible dans l'absolu (en euros constants).

Les inégalités de niveaux de vie entre les générations en France

Hippolyte d'ALBIS,

Directeur de recherche au CNRS et professeur à l'Ecole d'économie de Paris

Trois chiffres sont particulièrement représentatifs des évolutions des niveaux de vie entre 1960 et aujourd'hui : la consommation par tête a triplé, l'espérance de vie a augmenté d'un cinquième, le niveau d'éducation a beaucoup augmenté (il y avait seulement 11 % de bacheliers en 1960). Le revenu national par habitant est passé de 6000 euros en 1949 à 32 000 euros aujourd'hui.

L'évolution du niveau de vie peut s'appréhender de deux façons, soit par le niveau de revenu national par habitant, soit par son taux de croissance. On observe que le niveau absolu du revenu par habitant n'a cessé d'augmenter, toutefois son taux de croissance montre qu'il augmente moins vite qu'auparavant.

Il est difficile de comparer les générations entre elles. Le point de départ est de comparer les âges, de se poser la question de savoir si la distribution du revenu est équitable entre les âges à un moment donné. L'égalité, cela voudrait dire que tout le monde devrait avoir exactement le même niveau de vie, quel que soit son âge. Ce n'est pas forcément ce que les personnes souhaitent pour elles-mêmes au cours de leur vie et ce n'est pas totalement clair que les gens, s'ils avaient la possibilité de choisir, auraient un niveau de vie qui serait constant au cours de leur vie. Ce dont on est sûr, c'est qu'ils ne souhaitent pas avoir une diminution de leur niveau de vie, on va plutôt avoir un critère de non-diminution du niveau de vie entre les âges.

Il est impossible d'avoir égalité à la fois entre les âges et entre les générations car la croissance implique une augmentation des niveaux de vie au fil du temps donc des inégalités entre générations. Si la croissance ralentit on retrouve une situation plus égalitaire mais pas forcément souhaitable.

Les comparaisons intergénérationnelles nécessitent de prendre en compte différents indicateurs, le seul critère du chômage par exemple est insuffisant et il est nécessaire de le compléter avec le niveau de revenu, la consommation, la durée de vie, l'exposition aux risques etc. Concernant les revenus et la consommation, il n'existe pas d'enquête longitudinale mais on peut voir une forte augmentation du revenu entre 25 et 45 ans, une stabilité, puis une augmentation à partir de 75 ans. Cette augmentation finale pose question, cela pourrait être un biais lié à l'échantillon, une conséquence du taux de mortalité plus élevé dans les milieux moins favorisés. Toutefois, en tenant compte de la variable logement en intégrant le loyer imputé, le niveau de revenu disponible augmente moins fortement et le niveau de consommation a même tendance à diminuer après 75 ans.

De même, en retirant l'effet de la croissance économique sur les gains de niveau de vie, il y a finalement peu d'évolution au fil des générations. La progression du niveau de vie est bien liée à la croissance économique. Il est également possible d'avoir un indicateur de niveau de vie ajusté des gains d'espérance de vie qui augmente fortement.

Un autre élément important est l'évolution de la situation des femmes. Il y a une diminution des inégalités entre les hommes et les femmes et bien que l'écart reste significatif, la situation a beaucoup évolué au fil des générations. Cette évolution s'apprécie essentiellement en termes de niveau de revenu qui a fortement progressé du fait de l'entrée massive des femmes sur le

marché du travail. Par ailleurs, la réduction des inégalités s'observe aussi au prisme du niveau de qualification : les femmes non qualifiées depuis 1960 ont une stagnation de leur niveau de vie, alors qu'une baisse très forte et préoccupante se manifeste pour les hommes.

Au regard de la consommation, l'augmentation constante au fil des générations fait s'interroger sur la question de son financement. Alors qu'en milieu de vie les individus gagnent plus qu'ils ne consomment, en début et fin de vie c'est l'inverse. Se mettent en place un très grand nombre de transferts entre les générations qui peuvent être classifiés en trois catégories :

- L'individu lui-même, via son travail ou son épargne, peut financer sa consommation.
- Les transferts au sein de la famille. L'essentiel est le transfert vers les enfants qui consomment sur le revenu de leurs parents. Les grands-parents peuvent également aider leurs enfants et leurs petits-enfants.
- Les transferts de l'État, dont le système de retraite.

À chaque âge, ces trois types de transferts ont des rôles différents, qui évoluent avec le temps : l'État finance de plus en plus les jeunes, notamment en soutenant l'accès à l'éducation, alors qu'il soutient de moins en moins la consommation des seniors, les plus de 60 ans, pour lesquels ce sont plutôt leurs propres ressources qui vont prendre le relais.

Pour conclure, la situation s'améliore au fil des générations, mais il y a des défis à relever propres à chaque génération (chômage, logement...). Il paraît cependant contre-productif de susciter de nouvelles oppositions entre seniors et actifs en mettant en avant une situation « privilégiée » des seniors actuels qui n'est pas nécessairement justifiée.

Débats avec la salle

Pierre-Louis BRAS - Je retiens que le mouvement de la croissance fait que de génération en génération, la situation s'améliore. Il ne faut toutefois pas oublier l'actualité présente où cet ascenseur de la croissance est en panne depuis 2008. Globalement, dès qu'on prend une profondeur historique, on a cet escalier, cette progression continue. C'est plus compliqué quand on passe du niveau de vie absolu au niveau de vie relatif.

De la salle - Quelles sont les hypothèses sur l'âge de départ à la retraite ? Les transferts fiscaux sont-ils pris en compte ? Si oui, le transfert de l'année blanche a-t-il été pris en considération ?

Jean-Michel HOURRIEZ - Les projections reposent sur l'hypothèse que les gens partent à la retraite dès qu'ils obtiennent le taux plein (sans décote). Ainsi, l'âge de départ à la retraite tendrait dans le futur vers 64 ans. On ne tient pas compte du fait que les gens pourraient partir plus tard pour pallier la baisse des taux de remplacement. En matière de fiscalité, on fait l'hypothèse que l'impact des transferts fiscaux et sociaux sur le niveau de vie selon l'âge sera le même qu'aujourd'hui.

De la salle – Dans les présentations, les générations « favorisées » sont nées entre 1930 et 1955, or les personnes nées entre 1930 et 1946 n'appartiennent pas au *baby boom*.

Jean-Michel HOURRIEZ - Je confirme un glissement sémantique sur la notion de génération du *baby boom*, qui désigne en principe la génération née peu après 1946. Il y a 20 ans, cette génération apparaissait comme relativement favorisée. Mais les dernières études publiées par l'Insee suggèrent que les *baby boomers* seraient finalement moins favorisés que les générations nées entre 1940 et 1945.

Hippolyte d'ALBIS - Je valide et précise que le baby-boom concerne 900 000 naissances après la guerre, jusqu'au début des années 1970, ce qui est un long phénomène difficile à identifier. Pour moi, il n'y a pas de génération sacrifiée, mais une amélioration qui exclut les hommes non qualifiés.

De la salle - Toutes les études qui nous ont été présentées concernent les cohortes représentant l'ensemble de la population. Ne serait-il pas intéressant d'avoir des comparaisons concernant la situation des retraités avec celle de la cohorte des actifs en emplois occupés ?

Pierre-Louis BRAS - Le niveau de vie moyen des retraités représente 98 % de celui des actifs occupés, contre 106 % de celui de l'ensemble de la population.

Hippolyte d'ALBIS - Le décrochage à la retraite peut être masqué par la prise en considération des revenus du patrimoine et du logement, et par le fait que la consommation change à la retraite.

De la salle – J'ai le sentiment qu'il manque quelque chose, lorsqu'on présente la situation des retraités de manière si positive. Que peut-on dire en termes de catégories sociales, de territoires ?

Jean-Michel HOURRIEZ - En complément des moyennes présentées ici, le COR présente des indicateurs d'inégalité ou de pauvreté. La pauvreté a fortement baissé parmi les personnes âgées depuis les années 1970, alors que la situation des jeunes s'est dégradée.

Hippolyte d'ALBIS - On prend en considération les catégories les plus stables, comme les inégalités hommes-femmes ou d'éducation. La zone de résidence n'est pas une catégorie stable, puisque l'on peut se déplacer au cours du cycle de vie.

Jean-Michel HOURRIEZ - Le niveau de vie relatif des retraités est différent suivant les zones, il est plutôt élevé dans les grandes villes mais plus faible en zone rurale.

Pierre-Louis BRAS - Tous les travaux de l'Insee montrent une très grande stabilité du niveau des inégalités depuis le milieu des années 1990, et qu'il existe un écart important entre la perception et les réalités.

2ème session : Le patrimoine et le capital humain d'une génération à l'autre

Du déclassement à la reproduction des inégalités : le point de vue de la mobilité sociale entre les générations

Camille PEUGNY,

Sociologue, professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Cet exposé présente plus spécifiquement la « mobilité sociale », qui compare la position sociale d'un individu ou d'un ménage avec celle de la génération de ses parents. Le point principal de cette présentation vise à montrer une dynamique générationnelle de reproduction des inégalités.

La sociologie s'intéresse à la question de la génération sous l'angle des inégalités et du processus de stratification sociale depuis le début des années 1990, période marquée par un chômage persistant chez les jeunes. Naissent alors divers travaux comparant le sort des générations nées dans les années 1960 à celles de leurs parents, en s'intéressant aux inégalités de salaire, d'accès au salariat d'encadrement, à la capacité à devenir propriétaire. Ces travaux concluent à l'existence d'importantes inégalités entre générations, au détriment de celles nées dans les années 1960.

Pour illustrer la dégradation des perspectives de mobilité sociale pour les générations nées après la deuxième guerre mondiale, on peut comparer le devenir professionnel des enfants selon la catégorie socio-professionnelle des parents. Ainsi, les enfants de cadres supérieurs subissent un déclassement sévère : pour les hommes, le déclassement passe de 14 % pour la cohorte née entre 1944 et 1948 à 24 % pour celle née entre 1959 et 1963, et pour les filles de 22 % à 30 %. Pour la génération née au début des années 1960, le risque de déclassement intergénérationnel concerne un quart des hommes, et un tiers des femmes.

Ce phénomène se double d'une moindre promotion sociale pour les enfants d'employés et d'ouvriers qualifiés. Entre les générations 1944-1948 et 1964-1968, on passe d'un tiers à 25 % de chances de promotion sociale pour les hommes, et une stabilisation à la baisse de 27 à 24 % pour les femmes. Le déclassement des enfants de cadres n'a donc pas favorisé les perspectives de mobilité ascendantes pour les enfants issus de milieux modestes.

Les données étant datées, il convient de se pencher sur la dégradation des perspectives de mobilité sociale après les années 1960, en suivant le sort des individus sortis de formation initiale depuis cinq à huit ans entre le début des années 1980 et le début des années 2010.

L'indicateur de la part d'individus appartenant à la même catégorie socioprofessionnelle que leur père reste stable aux alentours de 35 %. D'un point de vue optimiste cela signifie que la société française permet aux deux-tiers des individus d'évoluer dans une autre catégorie que celle de leur père, sinon cela montre que malgré les dépenses dans l'éducation en trente ans, la mobilité sociale n'a pas progressé.

La part des enfants d'ouvriers qui exercent un emploi d'ouvrier ou d'employé a diminué, de 84 à 72 %. Là encore, une lecture optimiste valorise une diminution de cette reproduction par le bas des classes populaires, et une lecture pessimiste remarque que la proportion reste excessivement élevée, et s'inscrit en marqueur de la persistance de la reproduction sociale.

Du côté des enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures, la proportion des fils exerçant un emploi similaire reste stable autour de 43 %, et celle des filles s'établit à 23 % au début des années 1980 jusqu'à 36 % en 2009. Pour résumer, l'immobilité sociale est à peu près équivalente dans les différentes catégories sociales, 70 % des enfants de cadres deviennent cadres ou profession intermédiaire, et 70 % des enfants d'ouvriers exercent un emploi d'employé ou d'ouvrier.

Le taux de chômage des jeunes est compris entre 20 et 25 % depuis le début des années 1980, ce qui signifie que les jeunes qui ont 20 ans aujourd'hui sont les enfants de ceux qui avaient 20 ans au début des années 1980, qui ont déjà connu des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Le marché du travail continue de se précariser pour les jeunes : les emplois précaires parmi les 15-24 ans étaient inférieurs à 15 % au début des années 1980, et dépasse les 35 % aujourd'hui. L'insertion professionnelle se fait dans un contexte difficile avec un taux de chômage équivalent à la génération précédente, mais avec une précarisation du contrat de travail.

L'accession à la propriété est un élément important à considérer dans l'appréhension des inégalités or les inégalités de propriété du logement se sont fortement creusées par rapport aux années 1970. Près de 40 % des ménages propriétaires avant 44 ans ont bénéficié d'un don de la génération précédente hors succession ; cela renforce le poids de l'origine sociale sur les inégalités.

Si les politiques publiques souhaitent réduire ces inégalités, elles doivent prendre en compte les inégalités intragénérationnelles et intergénérationnelles, notamment dans l'accès à l'éducation qui est aujourd'hui un critère déterminant de la mobilité sociale et l'insertion sur le marché du travail.

Le patrimoine entre les générations : enjeux actuels et propositions de réformes

André MASSON,
Directeur de recherches au CNRS et directeur d'études à l'EHESS

La France se situe dans la moyenne de la zone euro en termes de niveau de patrimoine, avec la spécificité d'un rôle massif de l'assurance-vie. Cet exposé tend à révéler que la situation patrimoniale actuelle est néfaste et durable, avec un patrimoine inerte aux mains des seniors et dont l'héritage est tardif.

De nombreux changements historiques sont intervenus ces dernières décennies tels que le recul de la mortalité, le ralentissement de la croissance, la globalisation et un capital plus mobile et financiarisé, donc plus difficile à taxer. Tous ces événements ont eu des conséquences sur les différentes générations adultes que l'on peut distinguer de la manière suivante : celle d'avant le *baby boom* (75 ans ou plus), les premiers *baby boomers* (les seniors), les générations « chauveliennes » (33 à 59 ans) et les générations les plus jeunes.

Le patrimoine total des ménages français depuis vingt ans a triplé, et le ratio patrimoine/revenu augmente depuis les années 1980 pour la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Du point de vue du patrimoine, la France apparaît riche, mais il faut voir comment ce ratio est réparti. En effet, on constate une remontée des inégalités en termes de niveau de patrimoine mais aussi de nature de ce patrimoine : le ménage moyen français possède 40 % d'actifs financiers, 60 % d'actifs non financiers, et le 1 % des plus riches possède 70 % d'actifs financiers.

Partant de ce constat, Thomas Piketty proposait un impôt annuel sur la fortune nette globale, dans l'optique de faire contribuer le patrimoine au modèle social. Cette idée est toutefois confrontée au problème de la mobilité du capital qui suppose une coordination fiscale importante.

Les données d'enquête sur le patrimoine moyen ont tendance à sous-estimer le patrimoine des plus riches. On observe une augmentation constante du patrimoine à la retraite au fil des générations mais les inégalités du niveau patrimoine au sein des seniors se creusent. Ainsi, une comparaison transversale permet d'observer ce phénomène. Les premiers *baby boomers* sont bien dotés en patrimoine, mais l'héritage est reçu de plus en plus tard, à presque 60 ans en moyenne, à cause de l'allongement de l'espérance de vie et de l'augmentation des droits du conjoint. Les jeunes quant à eux sont de plus en plus contraints dans leurs projets patrimoniaux, ils épargnent tard, et souvent pour un autre projet que le logement.

Le rapport entre les transmissions annuelles et le montant de patrimoine global augmente depuis les années 1980 ce qui témoigne que la France devient de plus en plus une société rentière et héritière.

Cette situation crée des inégalités entre héritiers et non héritiers et d'un point de vue intergénérationnel, les inégalités entre jeunes et seniors s'accroissent au détriment des jeunes. On a une masse de patrimoine dormant aux mains des seniors, dont ont besoin les générations jeunes fortement contraintes. Comment orienter l'épargne abondante des seniors vers des investissements productifs plus longs et risqués qui sont des éléments moteur de la croissance ? Actuellement, la masse de patrimoine ne sert pas à financer l'économie réelle,

l'assurance-vie vient rembourser la dette publique. Cette situation va se reproduire ou se renforcer au fil des générations, l'héritage à venir étant plus important et tardif.

On aboutit à une « crispation patrimoniale » chez les seniors qui plébiscitent le placement en assurance-vie, peu risqué et dont l'affectation peut être décidée ex post. Ils investissent peu dans les produits plus risqués alors qu'ils sont dans des situations qui souvent le permettraient (déjà propriétaire du logement, revenus plus assurés...). Pour remédier à cette « crispation patrimoniale », il y a plusieurs mesures possibles qui permettraient de favoriser une meilleure allocation du patrimoine, réduisant l'inégalité des chances et le déséquilibre entre les générations :

- Taxer davantage les seuls héritages familiaux hors donations, dons ou legs caritatifs pour inciter aux donations et à la liquéfaction du patrimoine immobilier. Les placements en assurance-vie représentent aujourd'hui 1 700 milliards d'euros qui pourraient être mieux investis.
- Favoriser des placements transgénérationnels qui seraient des placements de long terme (avec une diminution parallèle des avantages fiscaux de l'assurance-vie en matière de transmission) ou des placements risqués investis dans des fonds dédiés (pour le financement des besoins d'investissement, avec une garantie de l'État).
- En parallèle pour rassurer les personnes âgées, il faut prévoir le financement d'une assurance dépendance obligatoire et inclusive. Les actifs préparent leur retraite, les retraités préparent leur dépendance éventuelle, l'idée étant que les cotisations soient en partie assises sur le stock de patrimoine.

L'idée est de combiner les réformes entre elles, l'assurance dépendance permettant de rendre plus efficaces les incitations créées par la surtaxe successorale, incitant à son tour aux placements transgénérationnels.

Débats avec la salle

De la salle – Pourquoi ne pas favoriser la transmission entre les grands-parents et les petits-enfants ?

André MASSON - Ce n'est pas évident pour l'harmonie familiale. Il existe ce type de donations, avec l'accord de toute la famille, elles sont peu utilisées.

Pierre-Louis BRAS - Le niveau de vie des retraités va diminuer, y compris celui des retraités aisés. Ce patrimoine dormant ne sera-t-il pas demain un patrimoine utilisé pour maintenir un niveau de consommation pour les retraités aisés ?

André MASSON - Je cible les seniors aisés qui seront moins touchés par cette baisse de niveau de vie et dont le comportement va créer des inégalités énormes au sein des seniors.

De la salle – Comment prend-on en compte les jeunes qui, venant de milieux très aisés, ont choisi d'eux-mêmes un déclassement ?

Camille PEUGNY - Ce sont des données difficiles à mesurer. Les jeunes générations diplômées paraissent chercher plus de sens dans leur vie professionnelle et sont plus exigeantes. Certains pourraient aller dans des secteurs qui sont moins rémunérateurs, mais qui auraient plus de sens. Les cas de rejet du milieu familial vers un déclassement « choisi » sont tout de même assez rares.

De la salle - Je reviens sur la notion de crispation patrimoniale que vous avez évoquée. Doit-on vraiment privilégier du placement risqué, en direct ?

André MASSON - L'éducation financière n'est pas suffisante et le taux d'actionnaires directs est faible. L'assurance-vie est le placement plébiscité, je propose de le remplacer par un placement à plus long terme pour les seniors aisés.

De la salle – Je m'inscris en faux contre l'affirmation selon laquelle seules les actions sont des placements recommandés. Pour Camille PEUGNY, les trajectoires de mobilité des personnes sans-emploi ne sont pas étudiées. Avez-vous étudié la mobilité sur deux générations, par rapport à la catégorie socioprofessionnelle des grands-parents ?

Camille PEUGNY - Concernant la mobilité des personnes sans emploi, elles ne sont pas comptabilisées comme telles mais selon le statut de leur dernier emploi. D'un point de vue sociologique, il faut effectivement raisonner sur trois générations pour comprendre les trajectoires intergénérationnelles.

De la salle - Dans votre projet sur le patrimoine, que faites-vous pour des familles qui ont un patrimoine et un enfant handicapé lorsqu'ils vont décéder ?

André MASSON - Le principe de réserve ne permet pas d'avantager un des enfants, même s'il est handicapé, chaque enfant touche au moins un tiers du patrimoine hérité.



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

3ème session : L'apport des sciences politiques

Le renouvellement générationnel et la transformation politique en France

Vincent TIBERJ,

Professeur des universités en science politique à Sciences Po Bordeaux

Les cohortes constituent une source de données importante car on a tendance à oublier une donnée démographique : le temps passe, et nous ne sommes pas face aux mêmes électeurs, ni à la même politique. Les électeurs ne viennent pas se remplacer, ni prendre place les uns à côté des autres puisque leur histoire, la politique et le monde auxquels ils sont confrontés ne sont pas les mêmes. S'il y a un effet de vieillissement sur les comportements politiques, dans quelle mesure cet effet joue-t-il sur les transformations politiques ?

Il est important également de rendre compte des générations *post baby boomers*, jusqu'aux années 1990, dont on ne parle pas assez. Dans les années 1970, une majorité de gens étaient nés avant la guerre mondiale alors qu'ils ne représentent que 20 % de la population aujourd'hui. Les cohortes sont des groupes socialement différents, notamment en termes de niveau d'éducation, de revenus, de rapport à la religion et de rapport à la politique.

L'objectif est de montrer que le rapport au vote a changé : si les citoyens votent de moins en moins, c'est en fait parce que le rapport à la démocratie lui-même est en train de changer. C'est un phénomène qui est porté par le renouvellement générationnel qui a favorisé une culture de « citoyenneté distante ».

Il convient d'essayer de comprendre pourquoi l'abstention s'est généralisée, avec en regard la question de l'extension du domaine de la participation (augmentation des manifestations, boycotts, pétitions...). Se pose la question de la réévaluation de la démocratie représentative face à ce contexte dans lequel les citoyens ne se conforment plus à ce système.

Entre 1958 et 2017, on assiste à une augmentation de l'abstention, excepté pour les élections présidentielles ce qui remet en cause l'idée d'une véritable crise civique puisque les citoyens se mobilisent lorsqu'il y a un enjeu qu'ils considèrent important. En revanche, selon les enquêtes Insee, il est possible de constater que plus une cohorte est récente plus la participation est intermittente. Les taux d'abstention dépassent fréquemment 33 % mais cela ne signifie pas nécessairement un retrait de la politique ; au contraire l'abstention peut être politisée en considérant que le vote ne suffit plus, n'est plus utile, que l'on peut interpréter comme la fin de la culture du vote du devoir.

Les *post baby boomers* votent beaucoup moins, surtout pour les élections européennes ou législatives. Toutefois, ils sont plus susceptibles d'avoir recours à d'autres formes d'action telles que les pétitions, manifestations, grèves sauvages, ou boycotts. Les générations plus anciennes, nées dans les années 1930 ou avant rejettent ces modes d'action.

Le rapport aux responsables politiques est en train de changer, tout comme la culture de la citoyenneté. Les cohortes nées avant-guerre se caractérisent par une culture de la remise de soi, les individus s'en remettent à d'autres pour faire les meilleurs choix pour eux. Les *baby boomers* se distinguent par un intérêt plus fort pour la politique, tout au long de leur vie, c'est par eux qu'est venue cette culture de protestation.

La culture *post baby boomers* est quant à elle celle de la « citoyenneté distante ». Pas toujours intéressés par la politique, les *post baby boomers* sont parfaitement capables d'en comprendre le fonctionnement et n'adhérant pas forcément à la politique partisane, ils gardent une certaine distance. Ils ont des préférences, des valeurs mais ils ne sont pas fidèles à un parti. C'est une citoyenneté marquée par la défiance à l'égard des responsables politiques, que sait protester et se mobiliser contre les institutions. Sur la question des valeurs, il y a un véritable effet générationnel, les cohortes récentes sont plus ouvertes au regard de l'immigration ou de l'égalité entre les femmes et les hommes par exemple.

Il y a un effet du renouvellement générationnel dans le rapport à la politique et notamment dans le rapport au responsable politique, sur le vote, sur les valeurs culturelles, sur le rapport à l'immigration, mais il n'y a pas d'effet générationnel sur les questions d'égalité ou d'inégalité socioéconomique. Ce qui joue dans les inégalités socioéconomiques, c'est le contexte.

Les différences et ressemblances politiques parmi les générations en Europe

Achim GOERRES,
Professeur de science politique et directeur de l'Institut de science politique de l'université de Duisburg-Essen

Cette présentation examine en particulier deux questions : celle de la participation politique en France et en Europe, et celle de l'idéologie politique selon les âges, entre conservatisme économique et conservatisme culturel.

La participation politique se définit par les actions individuelles qui ont pour but d'influer sur les politiques collectives. Cet exposé prend en compte les canaux qui relèvent de la démocratie représentative (ici uniquement le vote), et en-dehors des dispositifs de démocratie représentative (participation non institutionnalisée) tels que la participation à une manifestation ou la signature d'une pétition.

À partir des données recueillies entre 2010 et 2017, on distingue quatre catégories au sein de la population française :

- 18 % de la population française n'est pas active, se situe en dehors du processus politique ;
- 39 % de personnes pratiquent uniquement le vote ;
- 8 % de la population ont une participation uniquement non institutionnalisée ;
- 35 % de la population adulte qui vote est engagée dans d'autres formes de participation.

On observe des spécificités par groupe d'âges (de 18 à 29 ans, de 30 à 59 ans, les 60 ans et plus) :

- 34 % des jeunes en France ne sont pas actifs du tout contre 12 % des seniors ;
- 26 % des jeunes eux participent uniquement par le vote alors que ce sont 55 % des seniors ;
- 18 % des jeunes sont actifs uniquement dans des formes de participation non institutionnalisée, ce qui est bien supérieur aux seniors qui ne sont que 2 % ;
- 22 % des jeunes participent via des dispositifs institutionnalisés et non institutionnalisés contre 31 % des seniors.

En comparaison européenne, les statistiques montrent que les jeunes Français sont beaucoup plus nombreux à se situer en dehors du processus électoral que la moyenne européenne (+ 6 %). Les jeunes Français sont aussi plus nombreux à avoir une participation exclusivement non institutionnalisée (+ 9 %) alors qu'ils sont moins nombreux à n'avoir recours qu'au vote (- 10 %). Au contraire, les seniors, d'une façon générale, ont le même comportement que la moyenne européenne.

Aux dernières élections françaises, il y a eu 73 % de votants or ce n'était que 56 % des jeunes et 86 % des seniors. Les jeunes votent moins en France et l'écart entre les générations apparaît spécialement fort en comparaison avec d'autres pays européens. En revanche, les jeunes sont 16 % à avoir participé à une manifestation en 2014 contre 10 % des seniors et sont donc plus enclins à recourir à ce type de participation que les plus âgés (c'est proche de la moyenne européenne).

Concernant les préférences économiques, les jeunes se situeraient plutôt à gauche (l'éventail des préférences étant défini à gauche comme les individus plus favorables à l'intervention de l'État, à plus de redistribution, et à droite comme les individus plus conservateurs). En France, les seniors sont davantage favorables à une plus grande redistribution des ressources que les jeunes (78 % des seniors contre 70 % des jeunes). Le ratio est similaire au ratio européen ce qui remet en cause l'idée préconçue que les individus deviennent plus conservateurs avec l'âge.

Dans la dimension culturelle, les jeunes apparaissent plus progressistes que les personnes âgées et cet écart semble plus important en France que la moyenne européenne. Par exemple, 84 % des jeunes sont favorables à une plus grande tolérance et liberté des homosexuels pour 75 % des seniors.

À l'échelle de l'Europe, les personnes âgées sont plus conservatrices sur le plan culturel et plus progressistes sur le plan économique.

Débats avec la salle

Pierre-Louis BRAS - On voit un discours qui se construit en France autour d'une troisième dimension, « fermeture » et « ouverture » ? Notre Président actuel parle de nationalisme et de progressisme, c'est-à-dire ceux qui sont ouverts sur le monde avec l'acceptation de l'immigration et du commerce international et ceux qui sont pour le protectionnisme avec une fermeture à l'immigration. Est-ce une troisième dimension qui émerge et que la science politique va mettre en œuvre ou est-ce que ce sont des spéculations ?

Vincent TIBERJ - Aux notions d'ouverture et de fermeture, je préfère les notions de gagnant et de perdant de la mondialisation. C'est l'idée que vous auriez les gagnants de la société globalisée qui, culturellement, se sentent à l'aise avec la diversité, et les perdants qui, d'un point de vue socioéconomique et culturel se sentent en danger. Ce clivage n'existe pas en tant que tel et finalement ce sont les dimensions culturelle et socioéconomique qui l'emportent dans la prise de position dans l'environnement politique.

Achim GOERRES - Je ne pense pas que « l'ouverture »/ « fermeture » soit une troisième dimension. En Allemagne, les citoyens demandent moins de redistribution et de réglementation de l'État, pour exprimer leur identité et trouver leur place dans le tissu social. Les votes en faveur des mouvements alternatifs s'expliquent davantage comme une réponse identitaire que comme l'expression de valeurs d'ordre économique.

De la salle - Vincent Tiberj, vous distinguez trois générations avec des rapports au politique et à l'État différents, mais quels rapports entretiennent-elles avec la retraite ?

Vincent TIBERJ - Pendant longtemps la question des retraites ne faisait pas partie des baromètres. Toutefois, je peux avancer l'hypothèse que les *baby boomers* avaient conscience de leur position et leurs objectifs parce qu'ils étaient socialisés par des organisations, qui avaient un récit politique. Aujourd'hui, le rapport au travail est plus déstructuré, la socialisation l'est de même, comme en témoigne l'*ubérisation* de certains métiers dans lesquels des travailleurs préfèrent ne pas cotiser car ils ne se rendent pas compte qu'il s'agit de leur retraite future. Il est difficile d'attendre de ces générations d'avoir un rapport spécifique à la retraite parce que le rapport n'est pas construit politiquement.

De la salle - Une question à Achim Goerres concernant les analyses de comparaison internationale qu'il nous a présentées. Il n'y a pas de comparaison systématique : sur certains tableaux, on voit apparaître l'Islande, sur d'autres les Pays-Bas. Quelle est la rationalité de ces apparitions successives de différents pays européens ? Les résultats pour les âges médians ne sont pas présentés, cette lecture qui oppose jeunes et seniors ne suppose pas une pré-construction des représentations ?

Achim GOERRES - Les pays comparés correspondent aux valeurs maximum et minimum. Pour la catégorie des 30-60 ans, il n'y a pas de particularités, de point de bascule à un moment précis où on s'intéresse au problème des retraites.

De la salle - Quand les gouvernements observent que les retraités ont un niveau de vie un peu supérieur au niveau de vie des actifs, dans un contexte financier difficile, ils sont tentés de créer des prélèvements spécifiques pour les retraités par exemple. Ce discours, au regard de la solidarité intergénérationnelle, choque-t-il les jeunes ou seulement les personnes concernées ?

Vincent TIBERJ - La spécificité des cohortes analysées est qu'elles n'ont pas forcément conscience d'elles-mêmes et sont moins politisées. L'idée d'une guerre des générations ne marche pas dans ce contexte, on n'observe pas d'intérêts politiques divergents entre les générations.

Achim GOERRES - Les gens pensent la réforme des retraites en termes de solidarité intergénérationnelle, sans pour autant comprendre ce que cette notion recouvre. Les jeunes sont opposés aux dispositions ponctuelles qui font évoluer le système de retraite, comme ça a été le cas en Allemagne, car ils ont besoin de certitudes sur l'avenir du système mais ils ne sont pas opposés aux réformes.

De la salle – J'aurais souhaité que cette réforme des retraites ne soit pas seulement gérée par des technocrates, mais également par le biais d'une concertation citoyenne.

Achim GOERRES - En étudiant les comportements électoraux en Allemagne, je me suis aperçu que les politiques n'ont rien à gagner d'une réforme des retraites. Il faut que les partis se mettent d'accord pour dépolitiser le prototype de réforme, et dans ce cadre, la consultation citoyenne est nécessaire. Les systèmes de retraite allemands et français sont très complexes, il est nécessaire que la mise en œuvre soit conduite par le corps politique, à partir de consultation d'instances non partisans.

Vincent TIBERJ - Je voudrais ajouter que les deux pays sont différents. La culture française « top down » qui implique une décision par en haut a des difficultés à impliquer les citoyens. Cette culture tend à disparaître au profit de modèles de démocratie qui essaient d'inclure, de mobiliser les citoyens, même s'ils ne sont pas d'accord et ont des attentes différentes.

4ème session : Les opinions et le ressenti

Le bonheur au fil des âges

Claudia SENIK,

Professeur à l'Université Paris-Sorbonne et à l'École d'économie de Paris

Comment les retraités évaluent-ils leur niveau de bonheur ? Quel est l'effet du passage à la retraite sur la satisfaction dans la vie ? Pour mesurer le lien entre retraite et bonheur, Claudia Senik compare le niveau de satisfaction dans la vie des retraités à celui des actifs. L'effet du passage à la retraite pourrait être différent pour les individus selon la qualité de vie au travail et la pénibilité de l'emploi. Dans ce cas, le passage à la retraite devrait avoir un effet positif sur le niveau de bonheur. A l'inverse, le départ à la retraite peut s'accompagner d'une désocialisation, d'une perte de sens qui pourrait produire un choc négatif.

En comparant le niveau de satisfaction dans la vie de l'ensemble de la population et des retraités sur la période 2010-2015, il apparaît que les retraités se déclarent en moyenne moins satisfaits mais il y a un effet d'âge important (les plus âgés sont moins satisfaits dans la vie que les plus jeunes). L'observation réduite aux 55-70 ans permet de limiter cet effet d'âge et les retraités ont alors un niveau de satisfaction similaire aux autres (excepté les chômeurs dont le niveau est bien plus faible), autour de 7 sur 10.

Outre les données moyennes, il est intéressant d'observer les extrêmes, notamment ceux qui déclarent être « très satisfaits » parmi lesquels les retraités sont surreprésentés en comparaison avec les actifs. Les retraités déclarent aussi plus souvent se sentir « très utiles » mais moins fréquemment « très heureux ». En revanche, l'état de santé ressenti ne semble pas varier entre actifs et retraités.

Entre 2010 et 2016, le niveau de satisfaction dans la vie des retraités a rejoint (à la baisse) celui des actifs. L'effet de la baisse des revenus peut être mis en cause, notamment dans les comparaisons entre les femmes et les hommes. En effet, sans aucun traitement, les femmes semblent moins satisfaites que les hommes or, à situation identique (niveau de revenus, diplôme etc.), les femmes sont davantage satisfaites dans la vie que les hommes, elles transforment mieux les conditions d'existence en satisfaction.

Les individus plus diplômés et les cadres se déclarent également plus satisfaits à la retraite que les moins diplômés, néanmoins l'écart de niveau de satisfaction entre actifs et retraités est plus important pour les titulaires d'un bac professionnel ou technique ou d'un niveau scolaire correspondant au collège ou moins.

En neutralisant les effets de l'âge, du sexe, du niveau de revenus et de diplôme, de la profession et du type d'agglomération, être à la retraite augmente la probabilité de se déclarer très satisfait dans l'ensemble, à l'exception des agriculteurs (c'est probablement dû à des faibles ressources au moment de la retraite).

L'objectif est d'identifier quel est l'effet propre du passage à la retraite sur le niveau de satisfaction des individus. Pour cela certaines études proposent d'observer comment a évolué le niveau de satisfaction au moment du passage à la retraite d'individus ayant été touchés par une réforme de recul de l'âge de départ à la retraite par rapport à ceux qui n'ont pas été touchés par la réforme. Il est aussi possible d'observer les situations de préretraites d'office.

Dans les deux cas, ce sont les individus qui subissent leur situation qui s'avèrent être les moins satisfaits. Toutefois ce type d'étude ne permet pas de prendre en compte tous les éléments qui influent sur le niveau de satisfaction tels que l'attachement à son travail, la perte de revenus, etc.

Claudia Senik a étudié les chocs de santé non anticipés sur la base d'une enquête australienne qui suit les 50-75 ans depuis 2001 sur l'état de santé perçu. Chaque année, les individus anticipent leur état de santé futur permettant d'observer si le passage à la retraite a généré un choc positif (l'individu anticipait une dégradation de son état de santé mais ça n'a pas été le cas) ou négatif (l'individu déclare que sa santé s'est dégradée alors qu'il ne l'avait pas anticipé). Les résultats ont montré que le départ à la retraite générait souvent des chocs positifs de santé, physique et mentale.

Les opinions en matière de retraite selon les générations

Patrick AUBERT,

Sous-directeur de l'observation de la solidarité à la DREES

Les résultats présentés au cours de cet exposé sont issus du baromètre d'opinion de la DREES, une enquête annuelle réalisée auprès de 3 000 personnes sur les opinions et les attentes vis-à-vis de la protection sociale, en particulier le thème des retraites. Il faut considérer les résultats avec prudence puisqu'ils relèvent du domaine du subjectif, expriment des ressentis et opinions. Ces données permettent d'identifier des effets d'âge (et non de génération) à travers la comparaison entre différents groupes d'âge : les jeunes (18-24 ans), les assurés en milieu de carrière (35-49 ans), les assurés en fin de carrière (50-64 ans) et les retraités ou seniors (65 ans et plus).

Les jeunes se montrent plus optimistes pour l'avenir que les autres classes d'âge. Toutefois, les jeunes ont à peu près la même proportion que les 65 ans et plus de personnes déclarant leur situation actuelle « bonne » ou « très bonne ».

Concernant les retraites, deux discours à propos des jeunes s'opposent souvent : les jeunes sont loin de la retraite et ne se sentent pas préoccupés par ces questions ou les jeunes s'inquiètent énormément pour leur retraite future. Les résultats du baromètre montrent que près de 80 % des jeunes se disent personnellement préoccupés par l'avenir du système de retraite (c'est plus que le logement ou le chômage), mais c'est moins que pour les autres catégories d'âge.

Les jeunes sont assez pessimistes à propos de leur situation future à la retraite. En effet, ils anticipent en moyenne un départ à la retraite plus tardif (près de 66 ans) et ils anticipent à plus de 60 % avoir un niveau de vie à la retraite moins bon que celui de l'ensemble de la population, ce qui est proche des autres classes d'âge. Seuls 5 % des jeunes pensent qu'à la retraite ils auront un meilleur niveau de vie. Ils sont aussi plus souvent pessimistes à propos de la situation des retraités actuels (les jeunes pensent moins fréquemment que les retraités ont un meilleur niveau de vie que l'ensemble de la population).

Le taux de remplacement médian actuel est de l'ordre de 75 %, correspondant donc à une baisse de revenu de 25 %. Or 40 % des répondants, quel que soit leur âge, considèrent que leurs revenus ne devraient pas baisser à la retraite. Seul 1 répondant sur 10 environ est prêt à consentir à une baisse supérieure à 25 %. Ces résultats font écho à l'inquiétude exprimée à propos du niveau de vie à la retraite.

Sur la question d'une réforme du système de retraite, les jeunes se montrent attachés à un système essentiellement public (autour de 88 %) mais c'est légèrement inférieur aux plus âgés. Par ailleurs, les différentes classes d'âge se distinguent peu sur les leviers de réforme : l'augmentation des cotisations, le recul de l'âge de la retraite et l'augmentation de la durée d'assurance sont cités à peu près dans les mêmes proportions. Ils rejettent aussi fortement la diminution des pensions.

Toutefois les jeunes semblent plus critiques vis-à-vis des réformes puisque 17 % d'entre eux pensent que les réformes récentes ne sont pas suffisantes, contre 25 % pour l'ensemble. De même, ils sont plus favorables à l'ajout d'un complément d'assurance ou d'épargne

individuelle (56 % des moins de 35 ans contre 35 % des 50 ans et plus). Les moins de 35 ans s'expriment moins en faveur de l'uniformisation des régimes de retraite.

En revanche, les moins de 35 ans se montrent plus attachés à un système ouvert à tous (24 % des moins de 35 ans souhaitent restreindre les retraites « uniquement à ceux qui cotisent » contre 31 % des 50 ans et plus). Au contraire, sur la question des droits familiaux, les moins de 35 ans se montrent moins favorables à des droits à la réversion plus larges et à des droits acquis pour avoir élevé des enfants.

Il n'y a pas de différence entre les classes d'âges concernant la question d'un départ à la retraite anticipé pour ceux qui ont commencé à travailler plus tôt, tous y sont favorables à 85 %. Enfin, les opinions sur le sujet d'un allongement de cotisations pour les cadres ayant une meilleure espérance de vie sont partagées.

Débats avec la salle

De la salle – Certaines personnes partent à la retraite très tardivement vers 75 ans, ces cas sont-ils étudiés ?

Pierre-Louis BRAS - C'est très marginal, mais il est possible de travailler autant que vous voulez, mais il faut savoir que les entreprises peuvent obliger les salariés à partir à la retraite à partir d'un certain âge (c'est également le cas dans la Fonction publique).

De la salle – Avez-vous travaillé sur ce qu'on appelle la première et deuxième retraites ? La première retraite se définit par des engagements associatifs par exemple, du bénévolat ou travail non rémunéré.

Pierre-Louis BRAS - L'INSEE publie des « budgets temps » des personnes selon les âges, en décomposant activités physiologiques et bénévoles. Cette activité associative ne ressort donc pas de manière considérable.

André MASSON - On a l'impression que les jeunes sont très pessimistes vis-à-vis du futur du système de retraite et de leurs futurs droits mais ce n'est qu'une minorité d'entre eux qui ont des positions radicales sur ces questions. Quelle réforme souhaitent-ils ?

Patrick AUBERT - L'erreur est non pas de surestimer l'inquiétude des jeunes sur leur retraite, mais de sur-interpréter l'écart entre les classes d'âges. L'attachement à un système de retraite essentiellement public est très fort, il peut néanmoins y avoir des différences entre les âges selon les *plutôt* et les *très* favorables. Il est très complexe de demander dans un barème d'opinion quelles réformes préfèrent les personnes, car le sujet est difficile à simplifier, et que l'opinion dépend de la vision que l'on a du système de retraite.

Pierre-Louis BRAS - L'inquiétude sur les retraites exprimée par les jeunes ne serait-elle pas juste une conformité sociale ?

De la salle - Je déplore que la dégradation des conditions de travail n'ait pas été une donnée prise en compte (manque de personnel, surveillance, normes...) dans les opinions vis-à-vis du système de retraite et le niveau de bonheur à la retraite.

Claudia SENIK - En effet, l'attitude vis-à-vis de la retraite dépend des conditions de travail et de vie. Des articles montrent que les personnes peu satisfaites de leurs conditions de travail partent à la retraite rapidement après l'atteinte du taux plein.

De la salle – Peut-on envisager que les jeunes auront une vue différente des pensions de réversion que leurs aînés (moins de mariage, travail des femmes...) ?

Patrick AUBERT - Le baromètre permet d'interroger les Français sur les opinions à propos des pensions de réversion, et les plus jeunes sont plutôt moins favorables à une vision universelle des reversions. Ce peut-être lié à l'âge (ils sont moins souvent mariés avant 35 ans) ou à la cohorte.

De la salle - La question n'est pas tellement de savoir quelle réforme souhaitent les jeunes mais s'ils trouvent que certaines catégories sont privilégiées par rapport à d'autres. La

perception d'inégalités, par exemple entre secteur privé et public, peut être très forte et ces perceptions vont favoriser ou non le degré d'universalité souhaité. L'inquiétude des jeunes n'est pas seulement « convenue » mais se fonde sur ces inégalités.

Patrick AUBERT - L'erreur est de penser que seuls les jeunes s'inquiètent car c'est le cas de toutes les classes d'âge. Le fait d'être proche de la retraite n'est pas une garantie de stabilité, au vu du rythme des réformes récent en France.

Claudia SENIK - Toutes les générations ont pris connaissance de l'idée qu'il fallait réformer le système de retraites pour s'ajuster à l'allongement de l'espérance de vie et au retard d'entrée dans la vie active. Cela crée ce sentiment d'incertitude sur l'avenir du système de retraite. Ce qui est important pour les individus, c'est leur pouvoir d'achat et leur niveau de vie relatif, ils ont une vision erronée de la situation en raisonnant ainsi.

De la salle - La satisfaction au moment du passage à la retraite change selon qu'elle ait été subie ou choisie. Il peut y avoir une marge d'amélioration qualitative en introduisant certains dispositifs, comme celui de la retraite par étapes avec une liquidation partielle des droits qui laissent une plus grande liberté de choix. Les australiens ou les canadiens vivent mieux le passage à la retraite car ils le perçoivent davantage comme une deuxième carrière.

Claudia SENIK - Je suis d'accord, une retraite subie est plus source d'insatisfaction. La possibilité de moduler son passage à la retraite est très importante.

Pierre-Louis BRAS - La dernière séance du COR de novembre 2018 est consacrée aux transitions emploi/retraite, et on plaide plutôt pour une libéralisation très large du cumul emploi retraite ou de la liquidation partielle, sans que ce soit conditionné à une réduction du temps de travail.